SUPPLEMENT DE L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 11 MAI 1852.

OFFICIEL.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Première Session.—Quatrième Législature.

CHAMBRE DES REPRESENTANS

Lundi, 15 mars 1852.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal constate un quorum.

Le journal de samedi soir est lu et approuvé.

Congé est accordé à M. Barilleau pour le reste de la session.

Congé est aussi accordé à M. Looney à cause de maladie.

Sur motion, la Chambre a passé au bill intitulé:

Acte pour construire trois levées dans la paroisse de Morehouse.

Le bill ayant été lu, M. Livingston présente un substitut au dit bill intitulé:

Acte pour pourvoir à la construction de levées sur le Petit Bonne-Dieu, et bayou Bartholomew, dans la paroisse de Morehouse.

Sur l'adoption de la 1re section, MM. Routh Richardson ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que:

MM. Alexander, Arceneaux, Ard, Bartlett, Bénit, Berry, Chaplin, Commandeur, Couvillon Cole, Curry, Decoux, Edwards, Grayson, Hopkins, de la Pointe Coupée, Hughes, Johnston, Lewis, Livingston, Lumsden, Meehan, Mire, Morgan, Munday, Peck, Prescott, Powell, Rogers, Ryan, Smart, Selby, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste Hélène et Welsh—35 membres ont voté affirmativement, et que

MM. Augustin, Blocksom, Campbell, Connelly, Dalférès, Devergès, Dewees, Dumonchel, Gardiner, Hawthorn, Hopkins, de St-Martin, Lathrop, Lagrone, Lambert, Leeds, McCutchen, Phillips, Pugh, Ranney, Richardson, Robin, Routh, Ronquillo, Scarborough, Sever, Simpson, Sommers, Taylor, Théard, Vaughn, Williamson et White—33 membres ont voté négativement.

En conséquence la dite section a été adoptée.

La 2me section ayant été lue, M. Connelly a présenté la section additionnelle suivante:

Sect. 2—Il est de plus décrété &c., que l'ingénieur d'Etat, est de plus autorisé à affermer les levées dans aucune paroisse de l'Etat, payable des produits de la vente des terres marécageuses à $1 25 cent. l'arpent, conformément aux dispositions de cet acte.

Sur motion—Adoptée.

La 3me section ayant été lue, M. Connelly a fait la motion d'insérer: "que les commissaires sont par le présent autorisés à recevoir toutes levées construites en vertu de cet acte."

Sur motion le dit amendement est adopté.

M. Williamson a fait la motion d'ajouter le proviso suivant:

Pourvu, cependant que les susdits commissaires seront responsables de tous dommages résultant de la construction des levées; et ceux qui auront souffert des dommages pourront les recouvrer par procès dans toute cour compétente, et que chaque commissaire devra fournir un cautionnement de $20,000.

Sur la motion de M. Routh, le bill entier a été déposé sur le bureau.

M. Benit, au nom du comité d'enrolemens, rapporte comme dûment enrolé:

Acte autorisant des appels dans tous cas, des arrêts rendus par juges de paix, dans la Nouvelle-Orléans;

Acte pour pourvoir au règlement avec W. Pratt, de la raison McHatton, Pratt & Co, ci-devant fermiers du pénitentiaire.

Acte faisant des allocations pour payer les frais de certains procès, dans la paroisse Madison.

L'Orateur ayant signé les dits bills, le greffier est chargé d'y enquérir la signature du Président du Sénat.

Par un message du Sénat par son messager M. Hamilton, la Chambre est informée du concours du Sénat aux bills suivants de la Chambre:

Acte pour empêcher la collection de certaines taxes dans la 3me municipalité de la Nouvelle-Orléans;

Acte pour venir au secours de Chas. S. Leckie de la paroisse Rapides;

Par le même message, le concours de la Chambre est requis au bill suivant du Sénat:

Acte pour réduire les frais de litige, en autorisant l'exécution d'obligations à 12 mois par devant les greffiers des cours de districts en certains cas.

Par le même message la Chambre est informée que le Président du Sénat avait signé les bills suivants enrolés de la Chambre:

Acte pour venir au secours de Justin Aguillard, collecteur de taxes d'Etat pour le 9me district représentatif de la Nouvelle-Orléans;

Acte pour venir au secours d'Allen Harris, collecteur de la paroisse de Claiborne.

M. Moss rapporte qu'il a soumis les susdits bills à l'approbation du Gouverneur.

Par le même message le Sénat avait annulé son amendement au bill intitulé

Acte accordant des pensions aux vétérans de 1814 et 15.

Par le même message le concours de la Chambre est requis aux bills suivants du Sénat:

Acte relatif aux propriétés de personnes mariées;

Acte pour fixer le salaire du sergent d'armes du Sénat.

Acte pour autoriser G. A. Freret et E. Cosmer, sa femme, à adopter Geo. D. Freret jr.

Et que le Sénat avait donné son concours aux bills suivants de la Chambre:

Acte faisant une allocation pour payer les frais dans certains procès dans la paroisse Madison.

Acte pour pourvoir à l'exécution d'esclaves et personnes de couleur libres.

Et de son concours au bill de la Chambre, intitulé:

Acte pour amender l'article 259 du Code de Procédure

Avec un amendement, auquel le concours de la Chambre est requis, ainsi qu'au bill intitulé:

Acte relatif aux esclaves fugitifs, lequel bill est un substitut au bill de la Chambre, intitulé:

Acte relatif aux esclaves fugitifs, emprisonnés dans la paroisse d'Ouest Feliciana.

Par le même message la Chambre est informée que le président du Sénat avait signé les bills suivants:

Acte pour pourvoir à la collection des taxes d'Etat dans la paroisse de Vermilion pour les années 1850 et 1851;

Acte pour répartir l'Etat en districts congressionnels.

M. Decoux, au nom du comité d'enrôlemens, rapporte qu'il a soumis les susdits bills à l'approbation du Gouverneur.

Par le même message la signature de l'Orateur est requise aux bills suivants, enrolés du Sénat:

Acte pour fixer la limite qui sépare les paroisses de la Pointe-Coupée, Ouest Baton-Rouge et Iberville;

Acte pour autoriser John Upton et sa femme Ellen Wilson, mineure;

Acte pour augmenter le nombre des jurés dans la paroisse d'Est Baton-Rouge et pour pourvoir au service des dits jurés;

Acte pour régulariser l'enseignement de l'institut mécanique à Pleasant Hill, Louisiane;

Acte pour autoriser Léon Claude et sa femme Eugénie Baudry, en premier mariage, Mme Jean Degoille, à adopter Camille Bernard Degoille, et à changer son nom en celui de Camille Bernard Claude.

Acte pour pourvoir à la forme de l'obligation du registre du bureau des terres à Baton-Rouge.

Acte pour venir au secours de James L. Dia';

Acte pour autoriser et inviter le trésorier de l'Etat à collecter du Gouvernement Général, certaines sommes dues pour la rente des terres marécageuses;

Acte pour venir au secours de Harrison Rogers, shérif de la paroisse de St-Landry:

Acte relatif aux inspecteurs de routes et levées dans la paroisse de Lafourche intérieure.

M. Bénit, au nom du comité d'enrôlement, ayant rapporté les susdits bills comme dûment enrolés, l'Orateur les a signés et le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

Par le même message le concours de la Chambre est requis à la résolution conjointe suivante:

Résolution pour obtenir la permission d'établir un cimetière pour la garnison à Baton-Rouge.

Par le même message la Chambre est informée du concours du Sénat au bill intitulé:

Acte pour donner le droit de passage, à la Compagnie de chemin de fer de Pontchartrain et Lafayette, à travers les rues et places publiques, avec amendemens;

Et de son concours aux amendemens de la Chambre, au bill intitulé:

Acte faisant une allocation pour l'amélioration de la navigation du Bayou Vermillion, conformément à la recommandation de l'ingénieur d'Etat.

Par le même message, la Chambre est informée du concours du Sénat au bill de la Chambre, intitulé:

Acte pour fixer le site d'un séminaire d'Etat.

Par un message du Gouverneur, par son secrétaire M. Carrigan, la Chambre est informée qu'il a signé et approuvé les bills suivants:

Acte pour venir au secours d'Allen Harris, collecteur de taxes d'Etat, pour la paroisse Claiborne;

Acte pour abroger un acte intitulé: "acte pour encourager les corps de volontaires de la 1re Division de la Milice de la Louisiane, approuvé le 7 mars 1845.

Acte pour venir au secours de Justin Aguillard, collecteur de taxes d'Etat, pour le 9me District Représentatif de la Nouvelle-Orléans.

Acte pour pourvoir à la collection des taxes d'Etat, dues par la paroisse de Vermilion, pour les années 1850 et 1851.

Acte pour diviser l'Etat en Districts Congressionnels.

Sur motion, la Chambre a passé au bill intitulé:

Acte pour rendre cultivables, dessécher et disposer des terres marécageuses et submergées, données à l'Etat de la Louisiane par acte du Congrès, intitulé: "acte pour aider l'Etat de la Louisiane à dessécher ses terres marécageuses, approuvé le 2 mars 1849."

Sur motion, la Chambre a passé au bill de [illegible]

Acte pour pourvoir à la vente d'une portion [illegible] de la Louisiane par acte du Congrès, et [illegible] le produit.

[illegible] ayant été lue, M. Phillips a [illegible]

La 2me section ayant été lue, M. Vaughn a fait la motion d'insérer "ou dans les six mois," laquelle motion a été déposée sur le bureau.

Sur motion, la 2me section a été adoptée.

Sur motion, les 3me, 4me, 5me, 6me, 7me, 8me et 9me sections ont été adoptées.

M. Williamson a présenté la section additionnelle suivante:

"Il est de plus décrété &c. Que tous titres émis à compte des terres concédées à l'Etat et destinées aux améliorations intérieures et qui, avant la passation de l'acte du Congrès de 1819, auront été établis sur aucune des terres marécageuses susdites, ne faisant pas partie du privilège de personnes dont les droits n'auront pas été établis; la dite application sera confirmée et accordée et les dites terres seront retenues, et les titres en seront émis, aussitôt que l'Etat pourra le faire."

Sur motion, déposée sur le bureau.

Sur motion, le bill a été adopté à sa 2me lecture.

Sur motion, après dispense des règles, ledit bill a subi sa 3me lecture.

M. Lumsden a fait la motion de reconsidérer le vote par lequel la Chambre a suspendu ses règles, laquelle motion a été perdue.

M. Dewees a fait application pour voter sur la question de suspendre les règles.

L'Orateur a décidé que le membre ne pouvait pas voter.

M. White a demandé à changer son vote sur la même question, ayant voté par erreur.

L'Orateur a décidé que ce n'était pas à l'ordre, attendu qu'il avait déjà décidé la question.

M. Connely a fait appel à la décision de l'Orateur, sur son refus de permettre à M. Dewees de voter.

La question étant: "La décision de l'Orateur sera-t-elle soutenue?"

La Chambre a décidé affirmativement.

M. Connely a appelé à la décision de l'Orateur, sur la motion de M. White, de changer son vote.

La question étant: "La décision de l'Orateur sera-t-elle soutenue?"

La Chambre a décidé affirmativement par une majorité de 63 sur 4.

M. Connely a fait la motion de renvoyer la considération du bill à demain, 10 heures.

M. Campbell a donné avis qu'il ferait la motion de reconsidérer la 1re section, demain.

M. Connely a renouvelé sa première motion.

MM. Chaplin et Campbell ont demandé l'appel nominal, sur la question de remettre le bill à demain.

M. Carr a demandé la lecture de la dernière section, qui a été faite.

L'appel nominal ayant été fait, il a paru que,

MM. Ard, Augustin, Benit, Campbell, Commandeur, Connely, Devergès, Dewees, Deslondes, Fleming, Foucher, Grayson, Heard, Hopkins, de Pointe-Coupée, Hughes, Johnston, Lumsden, Lagrone, Lambert, Leeds, McCutchen, Meehan, Mire, Price, Prescott, Phillips, Powell, Pugh, Ranney, Rivers, Ronquillo, Ryan, Sever, Summers, Théard, Vaughn, Williamson, et White—38 membres ont voté dans l'affirmative, et que

MM. Alexander, Barlett, Barrow, Berry, Blocksom, Chaplin, Chapman, Carr, Couvillon, Cole, Curry, Day, Dalférès, Dumonchel, Gardiner, Hawthorn, Hopkins, de St-Martin, Hough, Lewis, Livingston, Morgan, Moss, Munday, Richardson, Robin, Routh, Rogers, Robertson, Scarborough, Smart, Selby, Taylor, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste Hélène et Welsh—35 membres ont voté dans la négative.

En conséquence, le bill a été renvoyé à demain matin, 10 heures.

M. Benit, au nom du comité d'enrôlemens rapporte comme dûment enrolés:

Acte pour empêcher la collection de certaines taxes, dans la 3me Municipalité de la Nouvelle Orléans.

Acte pour venir au secours de Chas. S. Leckie de la paroisse Rapides.

Acte pour pourvoir à l'exécution d'esclaves.

L'Orateur les ayant signés, le greffier est chargé d'y enquérir la signature du Président du Sénat.

La Chambre prend alors la résolution accordant l'usage de la Chambre, demain, à la Convention whig;

Laquelle résolution a été adoptée.

La Chambre passe ensuite au bill intitulé:

Acte pour rendre cultivables, dessécher et disposer des terres marécageuses et inondées, accordées à l'Etat de la Louisiane par acte du Congrès, intitulé: Acte pour aider l'Etat de la Louisiane à dessécher ses terres marécageuses, approuvé le 2 mars 1849.

La 1re section ayant été lue, sur motion elle a été rejetée.

M. Chaplin a fait la motion de déposer le bill sur le bureau.

MM. Sever et Commandeur ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que

MM. Alexander, Bartlett, Barrow, Berry, Blocksom, Chapman, Chaplin, Carr, Couvillon, Curry, Dalférès, Edwards, Gardiner, Grayson, Hopkins, de St-Martin, Hough, Lewis, Livingston, McCutchen, Meehan, Mire, Morgan, Moss, Munday, Peck, Prescott, Phillips, Pugh, Richardson, Robin, Routh, Rogers, Robertson, Scarborough, Smart, Selby, Taylor, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn et Welsh—40 membres ont voté affirmativement, et que:

MM. Ard, Augustin, Benit, Campbell, Commandeur, Cole, Devergès, Dewees, Deslondes, Decoux, Dumonchel, Fleming, Foucher, Hawthorn, Heard, Hughes, Johnston, Lagrone, Lambert, Leeds, Lumsden, Moise, Price, Powell, Ranney, Rivers, Ronquillo, Ryan, Sever, Simpson, Summers, Théard, Williamson et White—34 membres ont voté négativement.

En conséquence, le bill a été déposé sur le bureau.

Messages du Sénat.

Sur motion, la Chambre a passé à l'amendement du Sénat au bill intitulé:

Acte pour autoriser le jury de police des différentes paroisses de l'Etat à pourvoir au maintien des pauvres et indigens dans leurs paroisses respectives.

Sur motion, les amendemens du Sénat ont reçu le concours de la Chambre.

Amendements du Sénat au bill intitulé:

Acte pour venir au secours de James Cotten.

Sur motion, la Chambre a donné son concours aux dits amendemens.

La Chambre passe ensuite au substitut du Sénat au bill intitulé:

Acte pour empêcher des dégats sur les terres appartenant à l'Etat de la Louisiane.

Sur motion, la Chambre y a donné son concours.

Le greffier est chargé d'informer le Sénat du concours de la Chambre aux susdits amendements et substitut.

Troisièmes lectures.

Sur motion de M. Hopkins, de Pointe Coupée, la Chambre a passé au bill intitulé:

Acte pour rembourser à la paroisse de Pointe-Coupée, certains frais encourus par elle.

Sur le passage du dit bill, MM. Lumsden et Carr ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que

MM. Alexander, Arceneaux, Augustin, Barrow, Bénit, Campbell, Couvillon, Cole, Curry, Day, Dalférès, Devergès, Deslondes, Decoux, Edwards, Foucher, Hawthorn, Harang, Heard, Hopkins, de la Pointe Coupée, Hopkins de St-Martin, Johnston, Lagrone, Livingston, Lumsden, Meehan, Mire, Peck, Price, Phillips, Powell, Pugh, Ranney, Robertson, Ronquillo, Ryan, Sever, Summers, Taylor, Théard, et White—42 membres ont voté affirmativement; et que:

MM. Bartlett, Berry, Blocksom, Chaplin, Carr, Commandeur, Dewees, Gardiner, Grayson, Hough, Hughes, Lathrop, Leeds, Lewis, McCutchen, Morgan, Munday, Rivers, Robin, Rogers, Scarborough, Smart, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn et Welsh—27 membres ont voté négativement.

En conséquence le dit bill a été adopté.

Le greffier a été chargé d'informer le Sénat du concours de la Chambre.

Message du Sénat.

Acte pour pourvoir au maintien de certaines levées dans la paroisse d'Ascension;

Acte supplémentaire à un acte pour incorporer la ville de Mansfield, paroisse de De Soto, approuvé le 15 avril 1847;

Acte pour venir au secours de F. O. Price;

Acte pour autoriser Camille L. Landry et Marie Euphrasie Leonard, sa femme, à adopter Marie Ophelia Gilbert;

Acte pour exempter du paiement de taxes municipales certaines propriétés de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

Acte pour fixer les sessions des cours du 8me district judiciaire.

Acte pour venir au secours de John Boyd, de la paroisse de Morehouse;

Acte pour venir au secours des cautions de John W. Hays, ci-devant collecteur des taxes de la paroisse d'Est Feliciana, pour l'année 1849;

Acte relatif au recensement de l'Etat;

Acte pour abroger un acte pour établir un Bureau de Statistiques;

Acte pour autoriser G. A. Fréret et E. Cosmer, sa femme, à adopter Geo A. Fréret Jr.

Résolution pour obtenir permission d'établir un cimetière à la garnison à Bâton-Rouge.

Sur motion, après dispense des règles, les dits bills ont reçu le concours de la Chambre.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

MESSAGE DU SÉNAT.

Première lecture.

Acte pour venir au secours d'individus dont les propriétés ont été vendues pour taxes d'Etat et adjugées à l'Etat.

Acte pour autoriser les propriétaires d'habitations et autres terres à les protéger d'inondation;

Acte fixant les honoraires de l'Annotateur des aliénations et du conservateur des hypothèques de la Nlle Orléans;

Sur motion après dispense des règles, le dit bill a subi sa 2de lectures et a été référé à la délégation d'Orléans.

Acte pour venir au secours de M. F. Andry.

Acte relatif au jugement de certaines causes récusées dans les 16me et 17me districts judiciaires;

Acte faisant une allocation pour achever la Maison d'Etat à Bâton-Rouge;

Résolution invitant nos Sénateurs et Représentans au Congrès à faire application pour des sections de terre à l'usage des chemins de fer.

Acte relatif à la propriété de personnes mariées;

Acte pour fixer le salaire du sergent d'armes du Sénat.

Sur motion, déposé sur le bureau.

La Chambre passe ensuite à l'amendement du Sénat au bill intitulé:

Acte pour amender l'article 259 du Code de Procédure [illegible]

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

La Chambre a ensuite passé au substitut du Sénat au bill intitulé:

Acte relatif aux esclaves fugitifs.

Sur motion, après dispense des règles, ledit bill a été référé au comité judiciaire.

La Chambre passe ensuite au bill du Sénat intitulé:

Acte pour réduire les frais de litige, en autorisant l'exécution d'obligations à 12 mois par devant les greffiers des Cours de District, en certains cas.

Sur la motion de renvoyer le bill au comité judiciaire, MM. Ryan et Chaplin ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que,

MM. Augustin, Barrow, Bénit, Connelly, Day, Dewees, Deslondes, Heard, Hough, Lambert, Leeds, Lumsden, Meehan, Moise, Peck, Price, Phillips, Pugh, Ronquillo, Ryan, Scarborough et Williamson—22 membres ont voté affirmativement, et que

MM. Arceneaux, Ard, Bartlett, Berry, Chaplin, Chapman, Carr, Couvillon, Cole, Curry, Dalférès, Devergès, Edwards, Foucher, Gardiner, Grayson, Hopkins, de St-Martin, Johnston, Lathrop, Lagrone, Lewis, Livingston, McCutchen, Morgan, Munday, Powell, Rivers, Richardson, Rogers, Robertson, Smart, Selby, Sever, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn, Welsh et White—39 membres ont voté négativement.

En conséquence ledit bill n'a pas été renvoyé au comité judiciaire.

Sur motion, la Chambre a reconsidéré le vote par lequel le bill suivant a été déposé sur le bureau.

Acte fixant le salaire du Sergent d'armes du Sénat.

Sur motion, après dispense des règles, le dit bill a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

Sur motion la Chambre s'est ajournée jusqu'à demain, 9 heures.

Mardi, 16 mars 1852.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal constate un quorum.

Congé est accordé à MM. Bartlett, Rogers, Welsh, Chaplin, et Rivers pendant le reste de la session, et à M. Théard à cause de maladie.

La Chambre passe au bill intitulé:

Acte pour autoriser les veuves de James Lilly et ——— vétérans de 1814 et 15, à tirer des balances de montants alloués à leurs maris décédés, pour les années 1850 et 1851.

Sur motion, après dispense des règles le dit bill a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

La Chambre passe alors au bill intitulé:

Acte pour venir au secours de Geo. McCranie et Sidney McCranie, héritiers mineurs de Malcolm McCranie, décédé.

Sur motion, le bill a été rejeté.

M. Lumsden a présenté la résolution suivante:

Attendu qu'il est nécessaire de réduire autant que possible les dépenses casuelles de la Législature de l'Etat; et, attendu que de grands abus ont longtemps existé dans les allocations de l'argent public; En conséquence,

Il est résolu, &c; Que le sergent d'armes de la Chambre des Représentans est invité et requis, à l'ajournement de la session de la Législature, à collecter et à prendre soin de tous les articles de papeterie &c, appartenant à la Chambre, tels que: papiers, plumes d'oie et en fer, coupe papier, galons, encre, encriers, pains à cacheter, sablers et sable; ainsi que cartes géographiques, chandelles, chandeliers etc, etc. Et qu'il sera responsable des dits articles, et ne devra les fournir qu'à l'usage de l'Etat.

Sur motion, la dite résolution est adoptée.

M. Livingston a présenté la résolution suivante:

Résolu, &c., Que le secrétaire d'Etat est autorisé à fournir aux différents avocats de District de l'Etat de la Louisiane, un exemplaire du nouveau Digeste de l'Etat.

Sur motion, rejetée.

M. Moise, au nom du comité des institutions charitables, fait le rapport suivant:

Le comité des institutions charitables a l'honneur de rapporter: Qu'il a examiné l'état des déboursés faits par le département médical de l'Université de la Louisiane, du montant de l'allocation qui lui a été faite; les comptes à l'appui ont été présentés et les comptes trouvés corrects. Il y a une balance de $—— entre les mains du Doyen, dont les déboursés seront examinés à une session subséquente de la Législature.—C'est avec plaisir que le comité dit, que l'allocation a été dépensée avec jugement et que le Musée, en cas qu'une allocation additionnelle soit faite, sera, en toute probabilité, le meilleur dans les Etats-Unis.

M. Day, au nom du comité sur le Pénitentiaire, présente le bill suivant intitulé:

Acte pour vendre le jeune nègre Dick au département des améliorations intérieures de l'Etat de la Louisiane.

Sur motion, après dispense des règles, ledit bill a subi ses diverses lectures et a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

M. Curry, au nom du comité judiciaire, auquel avait été référé le bill intitulé:

Acte relatif aux constables et députés constables des juges de paix de la Nouvelle-Orléans, rapporte par substitut intitulé:

Acte relatif à la nomination de constables.

La Chambre passe alors au bill intitulé:

Acte pour mettre en vigueur plus efficacement les dispositions d'un acte intitulé: acte pour l'avancement de l'éducation médicale dans la Louisiane, approuvé le 21 mars 1850.

Sur la motion de déposer le bill sur le bureau, MM. Thompson, de Jackson, et Hough ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que

MM. Bartlett, Berry, Chaplin, Chapman, Carr, Cole, Grayson, Hough, Livingston, McCutchen, Morgan, Munday, Prescott, Routh, Rogers, Smart, Selby, Taylor, Thompson, de Jackson, et Welsh—20 membres ont voté affirmativement, et que

MM. Alexander, Ard, Augustin, Barrow, Bénit, Blocksom, Campbell, Commandeur, Connelly, Curry, Dalférès, Devergès, Dewees, Dumonchel, Edwards, Fleming, Foucher, Hawthorn, Harang, Heard, Hopkins, de Pointe Coupée, Hopkins, de St-Martin, Johnson, Lathrop, Lagrone, Leeds, Lewis, Lumsden, Meehan, Moise, Moss, Peck, Price, Phillips, Powell, Pugh, Ranney, Rivers, Richardson, Robertson, Ronquillo, Ryan, Sever, Simpson, Summers, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn, Williamson et White,—49 membres ont voté négativement.

En conséquence ledit bill n'a pas été déposé sur le bureau.

Sur motion, après dispense des règles, ledit bill a subi sa 3me lecture et a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

M. Connelly, au nom du comité d'améliorations internes, auquel avaient été référés:

Résolution relative à Big Creek, paroisse de Franklin;

Acte pour pourvoir à l'amélioration du Bayou Grosse Tête;

Acte pour pourvoir à l'amélioration du Bayou Paquemine et Bayou Sorel, les rapporte sans amendemens.

M. Sever, au nom du comité spécial, auquel avait été référé le bill du Sénat intitulé:

Acte fixant les honoraires des charges d'annotateur des aliénations et de conservateur des hypothèques de la Nouvelle-Orléans, le rapporte avec amendemens.

La Chambre passe au susdit bill, et l'a adopté à sa 2de lecture, et a adopté les amendemens au bill.

Par un message du Sénat, par son secrétaire M. Walton, la Chambre est informée du concours du Sénat aux bills suivants de la Chambre:

Acte pour venir au secours de J. B. Hebert;

Acte pour venir au secours de John Sibley et autres;

Acte pour venir au secours de T. A. Rauton, ci-devant surintendant d'écoles publiques de la paroisse de Catahoula;

Acte pour faire un règlement avec Jas. McHatton, Chs. McHatton et Geo. Ward, de la raison de McHatton, Pratt et Co, ci-devant fermiers du Pénitentiaire, maintenant formant la raison de McHatton, Ward et Co, fermiers actuels;

Acte pour prendre le sens du peuple de la paroisse Ouachita, au sujet du transport du siège de Justice, de Monroe à Trenton;

Acte pour venir au secours de Robert Spedden;

Acte formant un district de levées composé des paroisses de Carroll, Madison et Catahoula, pour les protéger d'inondation avec amendemens;

Acte pour venir au secours de W. M. Mercer, de la paroisse de Terrebonne;

Acte pour pourvoir à l'achèvement du Canal de Barataria et Lafourche,—avec amendemens;

Acte pour pourvoir à la construction de 200 cellules additionnelles dans le Pénitentiaire.

Par le même message, la signature de l'Orateur est requise aux bills suivants enrolés:

Acte pour venir au secours des cautions de John W. Hays, ci-devant collecteur de taxes de la paroisse d'Est-Feliciana, pour les taxes de 1849;

Résolution pour obtenir permission d'établir un cimetière aux casernes à Baton Rouge;

Acte pour venir au secours de John Boyd, de la paroisse de Morehouse;

Acte fixant le salaire du sergent-d'armes du Sénat;

Acte supplémentaire à un acte pour incorporer la ville de Mansfield, paroisse de DeSoto approuvé le 15 mars 1847;

Acte pour venir au secours de F. O. Price;

Acte pour venir au secours de J. Cotten;

Acte pour abroger un acte pour établir le bureau de Statistiques, approuvé le 16 mars 1848;

Acte relatif au recensement de l'Etat;

Acte pour autoriser Geo. A. Freret et E. Cosmer sa femme, à adopter Geo. A. Freret, jr.

Acte pour exempter du paiement de taxes municipales des propriétés de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

M. Leeds, au nom du comité d'enrôlemens, rapporte comme dûment enrolés les susdits bills.

L'Orateur les ayant signés, le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

Par le même message la Chambre est informée que le Président du Sénat avait signé les bills suivants de la Chambre:

[illegible]

Acte pour empêcher la collection de certaines taxes dans la 3me Municipalité de la Nouvelle-Orléans.

M. Arceneaux, au nom du comité d'enrôlement rapporte qu'il a soumis les susdits bills à l'approbation du Gouverneur.

Par un message du Gouverneur par son secrétaire M. Carrigan, la Chambre est informée qu'il a signé et approuvé tous les susdits bills.

Par un autre message du Sénat, le concours de la Chambre est requis aux bills suivants du Sénat.

Résolution relative aux documens des applicants pour des pensions;

Acte pour émanciper Marie Celestine Darel, de la paroisse d'Orléans;

Acte pour pourvoir à l'expropriation de la terre nécessaire à l'érection d'un memento sur le champ de bataille du 8 janvier 1815;

La Chambre a passé à la résolution relative aux documens de ceux faisant application pour des pensions.

Sur motion la Chambre y a donné son concours.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

Par un message du Sénat, par M. Hamilton, la Chambre est informée de son concours au bill de la Chambre, intitulé:

Acte relatif à la Compagnie de Navigation d'Orléans, le bayou St-Jean et canal Carondelet—avec amendement;

Et de son concours aux bills intitulés:

Acte pour incorporer la ville de Port Hudson dans la paroisse d'Est Feliciana;

Acte pour régler et pourvoir aux frais de la bibliothèque d'Etat;

Et demande le concours de la Chambre aux bills:

Acte supplémentaire à un acte pour prendre le sens du peuple sur l'opportunité d'appeler une convention pour changer la Constitution, et pour pourvoir à l'élection de délégués &c.

Résolution accordant un congé à l'auditeur des comptes publics;

Acte pour venir au secours de A. De Blanc;

Et de son concours au bill intitulé:

Acte pour pourvoir à la taxation convenable des frais de shérifs et greffiers;

Et au bill intitulé:

Acte accordant des pouvoirs additionnels au jury de police de la rive droite de la paroisse Orléans.

M. Leeds, au nom du comité d'enrolemens, rapporte comme dûment enrolés les bills suivants de la Chambre:

Acte pour venir au secours de W. M. Mercer, de la paroisse de Terrebonne;

Acte pour venir au secours de John Selby et autres

L'Orateur les ayant signés, le greffier est requis d'y enquérir la signature du Président du Sénat.

M. Bénit, au nom du même comité, rapporte comme dûment enrolés:

Acte pour autoriser les jurys de police des différentes paroisses de l'Etat à pourvoir au maintien des pauvres et indigens dans leurs paroisses respectives.

Acte pour venir au secours de J. B. Hebert;

L'Orateur les ayant signés, le greffier est chargé d'y enquérir la signature du Président du Sénat;

Le même membre, au nom du même comité, rapporte comme dûment enrolés:

Acte pour donner le droit de passage à la compagnie du chemin de fer de Lafayette et Pontchartrain, à travers les rues et places publiques.

Acte pour empêcher des dégats sur les terres appartenant à l'Etat de la Louisiane;

Acte pour autoriser Henry Valmont Bilan et sa femme Florestine Babin, à adopter Rebecca Malvina Hernandez;

Acte pour pourvoir au site d'un séminaire d'Etat;

Acte pour venir au secours de la veuve F. Newman;

Acte accordant des pensions aux vétérans de 1814 et 15;

Acte pour amender l'article 259 du Code de Procédure.

L'Orateur les ayant signés, le greffier est chargé d'y enquérir la signature du Président du Sénat.

M. Lumsden, au nom du comité spécial auquel avait été référé le bill intitulé:

Acte pour venir au secours de la société des Artisans de la Nouvelle-Orléans, le rapporte sans amendement.

Sur la motion d'adopter le bill à sa seconde lecture,

MM. Connelly et Richardson ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que:

MM. Alexander, Arceneaux, Augustin, Bartlett, Barrow, Benit, Berry, Chapman, Cole, Curry, Day, Dalférès, Devergès, Dewees, Deslondes, Dumonchel, Fleming, Foucher, Hawthorn, Harang, Heard, Hopkins, de St Martin, Hopkins, de la Pointe Coupée, Hughes Johnston, Lathrop, Lagrone, Leeds, Lewis, Lumsden, Meehan, Moreau, Moise, Moss, Munday, Peck, Price, Powell, Ranney, Robertson, Ronquillo, Ryan, Scarborough, Sever, Simpson, Summers, Taylor, Williamson et White—50 membres ont voté affirmativement, et que:

MM. Ard, Chaplin, Connelly, Edwards, Gardiner, Grayson, Hough, McCutchen, Morgan, Prescott, Philips, Pugh, Rivers, Richardson, Robin, Routh, Rogers, Smart, Selby, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn et Welsh—43 membres ont voté négativement.

En conséquence le dit bill a passé à sa 2de lecture.

M. Harang, au nom du comité des réclamations, auquel avait été référé le bill du Sénat, intitulé:

Acte pour venir au secours de A. H. Pierson et W. J. Hamilton, y fait un rapport défavorable.

M. Philips, au nom du comité judiciaire, auquel avait été référé le bill intitulé:

Acte relatif aux esclaves fugitifs; le rapporte sans amendemens.

M. Lathrop a présenté la pétition de H. A. Benton et John Farred; qui a été référée au comité de finances.

M. Lathrop a demandé que la Chambre passe au bill, "relatif à un système de Banques Libres," laquelle demande a été refusée.

M. Vaughn a donné avis qu'il ferait la motion de reconsidérer le vote sur le bill intitulé:

Acte pour construire des levées dans la paroisse de Morehouse.

Ordre spécial.

La Chambre a ensuite passé au bill du Sénat:

Acte pour pourvoir à la vente d'une portion des terres marécageuses et inondées, données à l'Etat par actes du Congrès, approuvés le 2 mars 1849 et 28 septembre 1850, et pour en répartir le produit.

La question de renvoyer le bill indéfiniment ayant été renouvelée, MM. Campbell et Williamson ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que

MM. Ard, Bénit, Commandeur, Dewees, Fleming, Foucher, Hawthorn, Lathrop, Leeds, Lumsden, McCutchen, Moreau, Peck, Price, Ranney, Ronquillo, Ryan, Sever, Simpson, Devergès, Summers, Vaughn, Williamson et White—24 membres ont voté affirmativement; et que

MM. Alexander, Arceneaux, Augustin, Bartlett, Barrow, Berry, Blocksom, Chaplin, Chapman, Carr, Campbell, Couvillon, Cole, Curry, Day, Dalférès, Edwards, Gardiner, Grayson, Harang, Heard, Hopkins, de St-Martin, Hough, Hughes, Johnston, Lagrone, Lewis, Livingston, Meehan, Mire, Morgan, Munday, Phillips, Powell, Pugh, Rivers, Richardson, Robin, Routh, Rogers, Robertson, Scarborough, Smart, Selby, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste-Hélène, et Welsh—47 membres ont voté négativement.

En conséquence ledit bill n'a pas été déposé sur le bureau.

M. Campbell a fait la motion de référer le bill à un comité spécial de 3 membres, laquelle motion a été perdue.

Sur la motion d'adopter le bill à sa 3me lecture,

MM. Vaughn et Ranney, ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que

MM. Alexander, Arceneaux, Augustin, Bartlett, Barrow, Berry, Blocksom, Chaplin, Chapman, Carr, Cole, Curry, Day, Dalférès, Edwards, Gardiner, Hawthorn, Harang, Heard, Hopkins, de St-Martin, Hough, Johnston, Lagrone, Lewis, Livingston, Meehan, Mire, Morgan, Munday, Powell, Pugh, Rivers, Richardson, Robin, Routh, Rogers, Robertson, Scarborough, Smart, Selby, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste-Hélène, et Welsh—42 membres ont voté affirmativement, et que

MM. Ard, Bénit, Campbell, Commandeur, Devergès, Dewees, Deslondes, Fleming, Foucher, Lathrop, Leeds, Lumsden, McCutchen, Peck, Price, Phillips, Ranney, Ronquillo, Ryan, Sever, Simpson, Story, Summers, Vaughn, Waterman, Williamson et White—27 membres ont voté négativement.

En conséquence le dit bill a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

Avec permission, M. Connely a présenté le bill suivant:

Acte relatif aux terres marécageuses et inondées, accordées à l'Etat par acte du Congrès de 1849 et 1850.

Sur motion, ledit bill a été rejeté.

M. Augustin a présenté la résolution suivante:

Résolu, Que la veuve de feu l'Hon. Victor Jorda, représentant de la paroisse de St-Bernard est autorisé à recevoir du trésorier sur le mandat de l'auditeur, le *per diem* de son mari décédé, jusqu'au jour de l'ajournement de la Législature.

Sur motion, adoptée.

La Chambre passe ensuite aux amendemens du Sénat aux bills de la Chambre, intitulés:

Acte pour autoriser l'achèvement du Canal Barataria et Lafourche.

Acte formant un District de Levées, composé des paroisses de Carroll, Madison et Catahoula pour les protéger de l'inondation.

Sur motion, les amendemens ont reçu le concours de la Chambre.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat

Sur motion, la Chambre s'est ajournée à demain, 9 heures.

Mercredi, 17 mars 1852.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal constate un quorum.

Le journal est lu et approuvé.

La Chambre passe au bill intitulé:

Acte pour venir au secours de [illegible] shérif de [illegible]

MM. Bénit, Carr, Commandeur, Curry, Dalférès, Devergès, Dewees, Fleming, Hawthorn, Hopkins, de St-Martin, Johnston, Lathrop, Lagrone, Lumsden, Mire, Moreau, Peck, Selby, Sever, Simpson, Story, Summers, Williamson, Waterman, et White,—25 membres ont voté affirmativement, et que

MM. Alexander, Arceneaux, Ard, Augustin, Barlett, Barrow, Blocksom, Chaplin, Chapman, Day, Gardiner, Grayson, Heard, Hopkins, de Pointe Coupée, Hough, Hughes, Dumonchel, Lambert, Leeds, Livingston, McCutchen, Meehan, Morgan, Moise, Munday, Prescott, Phillips, Powell, Pugh, Rivers, Richardson, Robin, Rogers, Robertson, Ronquillo, Ryan, Smart, Taylor, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn, et Welsh,—45 membres ont voté négativement,

En conséquence la Chambre n'a pas passé au dit bill.

M. White, au nom du comité des relations fédérales, a présenté le rapport suivant:

Le comité de relations fédérales, auquel avaient été référées plusieurs résolutions, concernant les mesures de compromis, passées à la dernière session du Congrès, et adressées à son Excellence Joseph Walker, par les Gouverneurs des Etats de New-Jersey, Delaware, Maryland, Texas, Indiana et Illinois; et aussi un mémoire et résolutions de la Législature et de l'Etat du Mississipi, invitant leurs sénateurs et représentans au Congrès à faire passer une loi en Congrès accordant des titres de terres aux officiers et soldats de la guerre de 1812, a l'honneur de les rapporter à la Chambre en priant d'en être déchargé de toute considération ultérieure, attendu que la Chambre en a déjà disposé.

[Signé] JONA C. WHITE, Rapporteur.

3mes Lectures.

La Chambre a passé au bill du Sénat intitulé:

Acte fixant les honoraires de la charge d'annotateur des aliénations et conservateur des hypothèques de la Nouvelle Orléans

Sur motion, ledit bill a reçu le concours de la Chambre avec amendemens.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

La Chambre passe ensuite au bill intitulé:

Acte pour venir au secours de l'Association des Artisans de la Nouvelle-Orléans

Sur le passage définitif du bill, MM. Connelly et Grayson ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que

MM. Alexander, Arceneaux, Ard, Augustin, Bartlett, Barrow, Bénit, Berry, Commandeur, Couvillon, Curry, Dalférès, Devergès, Dewees, Fleming, Foucher, Hawthorn, Heard, Hopkins, de Pointe-Coupée, Hughes, Dumonchel, Johnston, Lathrop, Lagrone, Lambert, Leeds, Lewis, Lumsden, Meehan, Mire, Moreau, Moise, Moss, Price, Peck, Ronquillo, Ryan, Sever, Simpson, Story, Summers, Taylor, Théard, Waterman, Weisheimer, Williamson, et White,—46 membres ont voté affirmativement, et que

MM. Blocksom, Chaplin, Chapman, Connelly, Edwards, Gardiner, Grayson, Hough, McCutchen, Morgan, Munday, Prescott, Phillips, Pugh, Rivers, Richardson, Robin, Routh, Rogers, Scarborough, Smart, Selby, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn, et Welsh,—28 membres ont voté négativement.

En conséquence ledit bill a passé avec son titre.

Le greffier a été chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

MESSAGE DU SÉNAT.

Acte pour régler et pourvoir au paiement des frais de la Bibliothèque d'Etat.

Sur la motion d'adopter la 1re section, MM. Connelly et Sever ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que

MM. Arceneaux, Augustin, Barlett, Barrow, Chaplin, Commandeur, Cole, Curry, Devergès, Dumonchel, Fleming, Foucher, Hawthorn, Harang, Hopkins de St-Martin, Hopkins de Pointe Coupée, Hughes, Johnston, Lathrop, Lagrone, Lambert, Lewis, Livingston, McCutchen, Mire, Morgan, Moss, Peck, Price, Prescott, Powell, Robin, Rogers, Ronquillo, Ryan, Simpson, Story, Taylor, Thompson, de Jackson, Waterman et Welsh,—41 membres ont voté affirmativement, et que

MM. Alexander, Ard, Berry, Carr, Connelly, Day, Dewees, Edwards, Gardiner, Grayson, Munday, Philips, Pugh, Richardson, Routh, Scarborough, Smart, Selby, Sever, Summers, Thompson, de Ste-Hélène, et Vaughn, — 23 membres ont voté négativement.

Sur motion, ledit bill a été adopté à sa 2de lecture.

Premières Lectures.

MESSAGES DU SÉNAT.

Acte pour abolir la charge de surintendant de paroisse des écoles publiques gratuites.

Sur motion, après dispense des règles, ledit bill a passé à sa 2de lecture.

M. Moïse a fait la motion d'insérer "Plaquemines" dans le *proviso* de la 1re section.

Sur motion d'effacer le *proviso* dans la 1re section du bill, MM. Day et Munday ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que

MM. Alexander, Ard, Augustin, Barlett, Berry, Benit, Blocksom, Chaplin, Commandeur, Couvillon, Cole, Curry, Day, Devergès, Dewees, Dumonchel, Edwards, Foucher, Gardiner, Hawthorn, Grayson, Heard, Hopkins, de St-Martin, Hopkins, de Pointe-Coupée, Hough, Hughes, Lathrop, Leeds, Lewis, Livingston, McCutchen, Lumsden, Meehan, Mire, Munday, Phillips, Ranney, Richardson, Robin, Routh, Ronquillo, Scarborough, Smart, Selby, Simpson, Story, Summers, Taylor, Théard, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn, Waterman, Weisheimer, Welsh, et Williamson,—55 membres ont voté affirmativement.

Et que MM. Arceneaux, Barrow, Carr, Connelly, Dalférès, Deslondes, Fleming, Harang, Johnston, Lagrone, Lambert, Mire, Morgan, Moss, Powell, Pugh, Robertson et Ryan—15 membres ont voté négativement.

En conséquence le dit proviso a été effacé.

Sur motion, le bill a été adopté à sa 2me lecture.

Sur la motion de suspendre les règles pour mettre le bill à sa 3me lecture, MM. Phillips et Blocksom ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que:

MM. Alexander, Ard, Augustin, Bartlett, Benit, Berry, Blocksom, Chapman, Carr, Connelly, Couvillon, Campbell, Chaplin, Cole, Commandeur, Curry, Day, Devergès, Dewees, Deslondes, Dumonchel, Edwards, Foucher, Grayson, Hawthorn, Heard, Hopkins, de St-Martin, Hopkins, de la Pointe-Coupée, Hough, Hughes, Johnston, Lathrop, Lambert, Leeds, Lewis, Livingston, Lumsden, McCutchen, Meehan, Morgan, Moïse, Munday, Phillips, Prescott, Ranney, Richardson, Robin, Routh, Rogers, Ronquillo, Ryan, Scarborough, Smart, Selby, Story, Summers, Taylor, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste Hélène, Vaughn, Waterman, Weisheimer, Welsh et Williamson—64 membres ont voté affirmativement; Et que

MM. Arceneaux, Barrow, Dalférès, Fleming, Harang, Lagrone, Mire, Moreau, Moss, Price, Powell, Pugh, Robertson, Théard—13 membres ont voté négativement.

En conséquence le bill a passé avec des amendemens.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

Par un message du Sénat par son messager, la Chambre est informée du concours du Sénat aux bills suivants de la Chambre:

Acte pour autoriser le Trésorier de l'Etat à régler avec la Banque de l'Union de la Louisiane;

Acte concernant les vagabonds;

Acte pour abolir les peseurs de foin;

Acte pour abolir la charge de jaugeur;

Acte pour pourvoir à un domicile pour les veuves et enfans d'individus décédés;

Acte pour exempter le domicile d'un propriétaire de saisie et vente sur exécution, et aussi pour exempter de saisie pour loyer certains effets, les gages et compensation pour services de profession et autres;

Acte pour exempter du paiement de taxes municipales, la société pour venir au secours des orphelins indigens;

Acte pour abroger un acte prescrivant la manière de faire les avis judiciaires, et de publier les délibérations du jury de police dans et pour la paroisse de Vermilion, approuvé le 21 mars 1852;

Acte pour venir au secours de D. M. Pritchard, shérif de la paroisse de Catahoula;

Acte pour légitimer les enfans de Jules Claude Gouget et sa femme Rosa Thérèse Petit, de la paroisse Lafayette;

Acte pour changer et régler les frais de poursuites criminelles dans l'Etat;

Acte pour pourvoir à la confection d'un livre de plans à l'usage du bureau des assesseurs de la Nouvelle-Orléans.

Par le même message, la Chambre est informée du concours du Sénat avec amendement, aux bills suivants de la Chambre:

Acte allouant une somme d'argent pour le paiement des dépenses casuelles de la législature;

Acte pour prescrire la manière de disposer des terres de ceux qui sont arriérés dans le paiement de leurs taxes;

Acte faisant des allocations pour les dépenses générales de l'Etat, pour les années 1852 et 1853;

Par le même message, le concours de la Chambre est requis aux bills suivants du Sénat:

Acte pour venir au secours de W. H. Dinkgrave et ses cautions;

Acte pour amender un acte pour fixer la compensation du secrétaire privé du Gouverneur;

Acte pour venir au secours des cautions de W. H. Coste, ci-devant collecteur de taxes dans la paroisse d'Ouachita;

Acte fixant le salaire du Bibliothécaire;

Acte pour venir au secours de Joachim Réveillon et J. R. Creighton, de la paroisse Lafayette.

Amendements du Sénat.

La Chambre passe alors aux amendemens du Sénat aux bills intitulés:

Acte allouant une somme d'argent pour le paiement des dépenses casuelles de la législature;

Acte relatif à la Compagnie de Navigation d'Orléans, au bayou St-Jean et canal Carondelet;

Sur motion les amendements ont reçu le concours de la Chambre.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat

Messages du Sénat.

Acte pour émanciper Marie Célestine Durel, de la paroisse d'Orléans;

Acte pour venir au secours de F. C. Scarborough et ses cautions;

Résolution accordant un congé à l'Auditeur des Comptes Publics;

Acte supplémentaire à un acte intitulé: acte pour prendre le sens du peuple sur l'opportunité de convoquer une convention pour changer la Constitution et pour pourvoir à l'élection de délégués &c;

Acte pour venir au secours de W. [illegible]

bills ont subi leurs différentes lectures et ont reçu le concours de la Chambre.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

Sur motion la Chambre a passé au bill du Sénat, intitulé:

Acte pour venir au secours de ceux dont les propriétés ont été vendues pour taxes d'Etat et adjugées à l'Etat.

Sur motion après dispense des règles, le dit bill a été mis à sa 3me lecture, laquelle ayant été faite, le bill a subi des amendemens.

Sur motion, après dispense des règles, le bill a subi le concours de la Chambre avec amendements.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

M. Campbell, présente le bill suivant, de la part du comité de commerce:

Acte pour autoriser le conseil de la Nouvelle Orléans, à faire les règlemens sanitaires qu'il croira nécessaires.

Sur motion, après dispense des règles, ledit bill a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

Deuxième lecture

BILL DU SÉNAT

Acte pour autoriser les propriétaires d'habitations et autres terres, à les protéger d'inondation.

Sur motion, après dispense des règles, le dit bill a reçu le concours de la Chambre.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

Bill du Sénat.

Acte pour amender un acte pour fixer la compensation du secrétaire privé du Gouverneur.

Sur motion, après dispense des règles, le dit bill a reçu le concours de la Chambre, et le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

Sur motion de M. Day, un comité de 5 a été nommé pour choisir les bills d'une importance générale, qui doivent recevoir l'action de la Chambre.

L'Orateur a nommé du dit comité: MM. Day, Moise, Lewis, Leeds et Rivers.

La Chambre passe au bill intitulé:

Acte relatif aux procès criminels dans cet Etat.

Sur motion, après dispense des règles, le dit bill a subi sa 2de lecture.

Sur la question d'adopter le bill, MM. Selby et Vaughn ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que:

MM. Arceneaux, Ard, Augustin, Barrow, Benit, Berry, Blocksom, Chaplin, Chapman, Connelly, Cole, Curry, Day, Dalférès, Devergès, Decoux, Fleming, Foucher, Grayson, Hawthorn, Hopkins, de St-Martin, Hopkins, de la Pointe-Coupée, Hough, Hughes, Johnston, Lathrop, Lagrone, Lambert, Livingston, McCutchen, Meehan, Mire, Munday, Peck, Price, Prescott, Phillips, Powell, Pugh, Ronquillo, Ryan, Smart, Simpson, Taylor, Thompson, de Jackson, Waterman, Weisheimer, Welsh et Williamson—43 membres ont voté affirmativement, et que:

MM. Barlett, Carr, Commandeur, Dewees, Leeds, Rivers, Richardson, Robin, Rogers, Scarborough, Selby, Summers, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn et White—15 membres ont voté négativement.

En conséquence, le bill a été adopté à sa 2de lecture.

Sur motion, après dispense des règles le dit bill a passé avec son titre, avec amendements.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

Sur motion de M. Connelly, d'ajourner à demain 9 heures, MM. Phillips et Heard ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que:

MM. Chaplin, Connelly, Hawthorn, Hough, Mire, Selby, Summers, Thompson, de Jackson, et Williams—9 membres ont voté affirmativement, et que:

MM. Alexander, Arceneaux, Ard, Augustin, Barlett, Barrow, Benit, Berry, Blocksom, Chapman, Carr, Campbell, Commandeur, Couvillon, Cole, Curry, Day, Devergès, Deslondes, Dumonchel, Edwards, Fleming, Foucher, Grayson, Heard, Hopkins, de St-Martin, Hopkins, de la Pointe-Coupée, Johnston, Lathrop, Lagrone, Lambert, Leeds, Lewis, Livingston, Lumsden, McCutchen, Meehan, Morgan, Moise, Moss, Munday, Peck, Prescott, Phillips, Powell, Pugh, Richardson, Robin, Routh, Rogers, Ricardson, Ronquillo, Ryan, Scarborough, Smart, Sever, Story, Taylor, Théard, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn, Waterman, Weisheimer et White—63 membres ont voté négativement.

En conséquence, la dite motion a été rejetée.

Sur motion, la Chambre a suspendu ses délibérations pendant 10 minutes.

Au bout de ce temps, la Chambre s'est assemblée,

M. Day, au nom du comité chargé de choisir les bills, a fait le rapport suivant:

1o—Le bill général d'allocations;

2o—Les bills d'une importance locale et particulière qui ont été passés par le Sénat;

3o—Bills d'une importance générale qui ont passé dans le Sénat;

4o—Bills de la Chambre d'une importance générale.

Le comité rapporte qu'il serait inopportun d'agir sur des bills de la Chambre qui pourraient causer des débats et exciter la discussion.

Il n'a rapporté que cinq bills de la Chambre, dont trois ont rapport aux affaires de l'Etat, et les deux autres seront, pense votre comité, adoptés sans hésitation par la Chambre.

Sur motion de M. Sever, le vote par lequel qui avait été adopté par la Chambre avec amendements a été rapporté au Sénat.

Acte fixant les honoraires de la charge d'annotateur des aliénations et de conservateur des hypothèques de la Nouvelle-Orléans.

Sur motion, un comité de conférence pour ce bill a été nommé, composé de 3 membres de la part de la Chambre et de — de la part du Sénat. L'Orateur a nommé du comité MM. Connelly, Théard, Devergès, Selby et Sever.

La Chambre a ensuite passé aux amendements du Sénat, au bill général d'allocations pour les années 1852 et 1853.

Sur motion, la Chambre a donné son concours à tous les amendements, excepté à celui qui allouait $30,000 par an pour les poursuites criminelles.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

La Chambre passe alors aux amendements du Sénat au bill intitulé:

Acte pour prescrire la manière de disposer des terres des contribuables retardataires.

Sur motion, les amendements du Sénat ont reçu le concours de la Chambre, et le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

Secondes Lectures.

BILLS DU SÉNAT.

Acte pour venir au secours de Woodward H. Coste, ci-devant collecteur de taxes de la paroisse d'Ouachita;

Acte fixant le salaire du bibliothécaire d'Etat;

Acte pour venir au secours de Aaron U. Pierson et William J Hamilton;

Acte faisant une allocation pour la levée de pute New Carthage jusqu'à la résidence de B. F. Amonett, sur le bayou Vidal;

Acte pour venir au secours de Auguste Dufour.

Sur motion, après dispense des règles les dits bills ont reçu le concours de la Chambre.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

Acte faisant une allocation pour achever la Maison d'Etat à Baton-Rouge.

Sur motion, les 1re et 2me sections ont été adoptées.

Sur motion, la 3me section a été rejetée.

Après dispense des règles, le dit bill a subi sa 3me lecture et a été adopté.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

Par un message du Sénat, par son messager, la signature de l'Orateur est requise aux bills suivants enrolés du Sénat:

Acte pour venir au secours de James Cotten.

Acte faisant une allocation pour l'amélioration du Bayou Vermilion, conformément à la recommandation de l'ingénieur d'Etat.

Résolution relative aux documens de ceux qui font application pour des pensions &c.

Acte pour fixer les sessions des cours dans le 8me District judiciaire.

Acte pour réduire les salaires et fixer les dépenses casuelles des fonctionnaires de l'Etat.

Acte pour rembourser à la paroisse de Pointe-Coupée, certains frais encourus par elle.

M. Leeds, au nom du comité d'enrôlemens, rapporte comme dûment enrolés, les bills suivants du Sénat:

Résolution relative aux papiers des applicants pour des pensions &c.

Acte pour réduire les salaires et fixer les dépenses casuelles des fonctionnaires de l'Etat.

Acte pour rembourser à la paroisse de Pointe-Coupée, certains frais encourus par elle.

Acte fixant les sessions des cours dans le 8me District judiciaire.

Et le bill de la Chambre:

Acte accordant des pouvoirs additionnels au jury de police de la paroisse d'Orléans, rive droite du Mississipi.

L'Orateur les ayant signés, le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

M. Théard, au nom du même comité, rapporte comme dûment enrolés les bills suivants:

Acte allouant une somme d'argent pour le paiement des dépenses casuelles de la Législature.

Acte pour autoriser le trésorier de l'Etat à régler avec la banque de l'Union de la Louisiane.

Acte pour abolir les peseurs de foin.

Acte pour pourvoir à un domicile pour les veuves et enfans d'individus décédés.

Acte pour abolir la charge de jaugeur.

L'Orateur les ayant signés, le greffier est chargé d'y enquérir la signature du Président du Sénat.

M. Leeds, au nom du comité d'enrôlemens, rapporte comme dûment enrolés les bills suivants de la Chambre:

Acte pour venir au secours de Robert Spedden.

Acte pour autoriser l'achèvement du Canal Barataria et Lafourche.

Acte pour prendre le sens du peuple d'Ouachita, au sujet du transfert du siège de justice, de Monroe à Trenton.

Acte pour faire un règlement avec Jas. McHatton, Chas. G McHatton et Geo. Ward, de la raison de McHatton, Pratt & Co, ci-devant fermiers du pénitentiaire, et formant la raison de McHatton, Ward & Co fermiers actuels.

Acte pour venir au secours de T. A. Rauton, ci-devant surintendant d'écoles publiques de la paroisse de Catahoula.

Acte pour pourvoir à la construction de 200 cellules additionnelles, dans le pénitentiaire.

L'Orateur les ayant signés, le greffier est chargé d'y enquérir la signature du Président du Sénat.

Par le même message du Sénat, la Chambre [illegible]

Acte pour fixer le site d'un séminaire d'Etat;

Acte pour autoriser Henry Valmont Babin et Florestine Babin, sa femme, à adopter Rebecca Malvina Hernandez;

Acte allouant une somme d'argent pour le paiement des dépenses casuelles de la Législature.

M. Arceneaux, rapporte qu'il a soumis les susdits bills à l'approbation du Gouverneur.

Par un message du Gouverneur, par son secrétaire, la Chambre est informée qu'il a signé et approuvé tous les susdits bills, ainsi que le bill intitulé:

Acte pour empêcher des dégats sur les terres appartenant à l'Etat de la Louisiane.

2des lectures.

BILLS DU SÉNAT.

Acte pour venir au secours de M. F. Andry.

Sur motion, déposé sur le bureau.

Acte supplémentaire à un acte intitulé: acte pour amender un acte pour l'organisation et la discipline de la milice de la Louisiane, approuvé le 21 mars 1850.

Sur motion, déposé sur le bureau.

Acte pour venir au secours de Henry Kean.

Sur motion, après dispense des règles, le bill a subi sa 3me lecture.

Sur le passage du bill, MM. Johnston et Pugh, ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que:

MM. Alexander, Augustin, Barrilleau, Berry, Blocksom, Chapman, Chaplin, Campbell, Couvillon, Curry, Day, Dalférès, Devergès, Dewees, Dumonchel, Fleming, Foucher, Grayson, Heard, Hopkins, de St-Martin, Hough, Lathrop, Lagrone, Lambert, Leeds, Lewis, Livingston, Lumsden, McCutchen, Meehan, Moise, Moss, Munday, Peck, Price, Prescott, Phillips, Powell, Ranney, Ronquillo, Routh, Robertson, Ryan, Smart, Sever, Simpson, Story, Summers, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn, et Waterman,—52 membres ont voté affirmativement;

Et que MM. Arceneaux, Ard, Bénit, Carr, Commandeur, Connelly, Deslondes, Edwards, Gardiner, Johnston, Morgan, Pugh, Rivers, Richardson, Scarborough, Thompson, de Jackson, et Williamson—17 membres votent négativement.

En conséquence, le dit bill a été adopté.

Sur motion, le vote a été reconsidéré.

Sur motion, la Chambre s'est ajournée, jusqu'à 6 heures, ce soir.

Mercredi soir, 17 mars 1852.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal constate un quorum.

La Chambre se dispense de la lecture du journal.

La Chambre prend le bill du Sénat intitulé:

Acte pour venir au secours de Henry Kean.

La motion d'adopter le bill a été perdue.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

Par un message du Sénat par M. Hamilton, la Chambre est informée que le Sénat insistait sur les amendemens au bill d'allocations et qu'un comité de conférence avait été nommé, composé de MM. Gardère, Garner et Philips, et que le Sénat priait qu'un comité semblable soit nommé, de la part de la Chambre;

Sur motion la Chambre a ordonné que ce comité soit nommé; et l'Orateur l'a composé de MM. Phillips, Routh, Devergès, Moise et Heard.

Par le même message la Chambre est informée du concours du Sénat à la nomination d'un comité de conférence sur le bill intitulé:

Acte fixant les honoraires de la charge d'annotateur des aliénations et de conservateur des hypothèques, et que le Président avait nommé, MM. Wickliffe, Benjamin et Baker.

M. Philips, au nom du comité de conférence sur le bill général d'allocations fait le rapport suivant, qui a été sur motion, adopté.

Le comité de conférence sur le bill intitulé: acte faisant des allocations pour les dépenses générales de l'Etat, pour les années 1852 et 1853, a l'honneur de rapporter qu'il en convenu d'insérer ce qui suit, au lieu de $30,000, somme allouée pour les poursuites criminelles.—

Poursuites criminelles—pour transport de condamnés au pénitentiaire pour l'année 1852 $1000

Autres frais de poursuites criminelles $10,000

Poursuites criminelles—pour transport de criminels au pénitentiaire, 1853, $1,000

(Signé) W. B. PHILLIPS, Rapporteur du comité de la Chambre.

Par un message du Sénat, par son messager, la Chambre est informée du concours du Sénat au rapport du comité de conférence sur le bill général d'allocations.

La Chambre passe alors au bill du Sénat, intitulé:

Acte relatif aux esclaves fugitifs.

Sur motion, déposé sur le bureau.

Acte relatif aux propriétés de personnes mariées.

Sur la motion d'adopter le dit bill à sa 2me lecture,

MM. Selby et Hough, ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait il a paru que,

MM. Alexander, Arceneaux, Ard, Augustin, Bénit, Berry, Blocksom, Chapman, Campbell, Commandeur, Cole, Curry, Day, Dalférès, Dewees, Dumonchel, Grayson, Heard, Hopkins, de St-Martin, Hopkins, de Pointe Coupée, Hughes, Johnston, Lagrone, Leeds, Lewis, Livingston, McCutchen, Meehan, Mire, Morgan, Moise, Moss, Munday, Price, Prescott, Phillips, Powell, Pugh, Rivers, Richardson, Robin, Routh, Ronquillo, Scarborough, Smart, Sever, Simpson, Story, Summers, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste-Hélène, Waterman, Williamson et White,—55 membres ont voté affirmativement, et que:

MM. Connelly, Devergès, Fleming, Lathrop, Ryan, Selby, Vaughn, et Gardiner—8 membres ont voté négativement.

Sur motion, après dispense des règles, le bill a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

La Chambre passe ensuite au bill intitulé:

Acte relatif aux pouvoirs des greffiers de Cours de District.

Sur motion, après dispense des règles, le bill a été adopté.

Sur motion, le titre a été amendé et adopté.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

M. Sever, au nom du comité de conférence, auquel avait été référé le bill intitulé:

Acte fixant les honoraires de la charge d'Annotateur des aliénations et de Conservateur des hypothèques de la Nouvelle-Orléans, le rapporte en recommandant que le bill soit rétabli ainsi que le Sénat l'avait rapporté.

Sur motion, le rapport a été adopté et le bill a reçu le concours de la Chambre.

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

Deuxième Lecture.

BILLS DU SÉNAT.

Acte pour venir au secours de Thomas Lacroix.

Acte pour venir au secours de C. H. Wagner.

Acte pour venir au secours de J. et R. Tillotson.

Acte pour pourvoir à la détention de personnes convaincues de crimes.

Acte relatif au jugement de certaines causes récusées dans le 17me District judiciaire.

Résolution invitant nos Sénateurs et Représentans au Congrès à faire application pour des sections de terres à l'usage des chemins de fer.

Sur motion tous les susdits bills ont reçu le concours de la Chambre; et le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

2des lectures.

Acte concernant le pénitentiaire.

Acte pour pourvoir à la vente du collège de Franklin aux Opelousas.

Acte pour amender un acte intitulé: Acte pour empêcher les personnes de couleur libres d'entrer dans l'Etat et pour d'autres objets, passé le 6 mars 1842.

Acte relatif à l'hôpital de charité.

Acte pour autoriser le trésorier à payer le médecin et l'aumônier du pénitentiaire.

Acte pour accorder certains privilèges et servitudes sur les terres publiques de cet Etat.

Sur motion, après dispense des règles les dits bills ont subi leurs diverses lectures et ont passé avec leurs titres. Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

2de lecture.

Acte concernant le pénitentiaire;

Sur motion, déposé sur le bureau.

Par un message du Sénat, la Chambre est informée que le Président du Sénat avait signé les bills suivants de la Chambre:

Acte pour exempter du paiement de taxes municipales les propriétés appartenant à la Société pour venir au secours des Orphelins indigents.

Acte pour venir au secours de D. M. Pritchard, shérif de la paroisse de Catahoula.

Acte pour légitimer les enfans de Jules Claude Goujet et sa femme, Rosa Thérèse Petit, de la paroisse de Lafayette.

Acte pour abroger un acte prescrivant la manière de faire des avis judiciaires et de publier les délibérations du jury de police dans et pour la paroisse de Vermilion.

M. Arceneaux rapporte qu'il a soumis les susdits bills à l'approbation du Gouverneur.

Par un message du Gouverneur, par son secrétaire M. Carrigan, la Chambre est informée qu'il avait signé et approuvé tous les susdits bills.

Par le même message, la signature de l'Orateur est requise aux bills suivants:

Acte pour autoriser A. C. Bickham à adopter comme son héritier Augustus V. Kennedy;

Acte pour autoriser Camille L. Landry et Marie Euphrasie Leonard, sa femme, à adopter Marie Ophélia Gilbert;

Acte pour venir au secours de Thos. C. Scarborough et ses cautions;

Acte pour venir au secours des cautions de W. H. Coste, ci-devant collecteur de taxes;

Acte pour émanciper Marie Célestine Dewell, de la paroisse d'Orléans;

Acte pour venir au secours d'Auguste Dufour;

Acte pour venir au secours de A. DeBlanc;

Acte pour pourvoir au maintien de certaines levées dans la paroisse d'Ascension;

Acte pour amender un acte pour fixer la compensation du secrétaire du Gouverneur;

Résolution accordant un congé à l'auditeur des comptes publics;

Acte supplémentaire à un acte intitulé: acte pour prendre le sens du peuple sur l'opportunité de convoquer une convention pour changer la Constitution et pour pourvoir à l'élection de délégués;

Acte pour pourvoir à la vente d'une portion [illegible]

Et de son concours au bill intitulé:

Acte pour émanciper Marie Kate Hart.

M. Tanard, au nom du comité d'enrolement, rapporte comme dûment enrolés les bills intitulés:

Acte pour pourvoir à la taxation convenable des frais de shérifs et greffiers;

Acte concernant les vagabonds;

Acte relatif à la Compagnie de Navigation d'Orléans, Canal Carondelet et Bayou St-Jean

Acte pour incorporer la ville de Port-Hudson dans la paroisse d'Est-Feliciana;

Acte pour changer et régler les frais des poursuites criminelles dans l'Etat;

Acte pour émanciper Mary Kate Hart;

Acte pour légitimer les enfans de Jules Claude Gouget et sa femme Rosa Thérèse Petit de la paroisse Lafayette;

Acte pour exempter du paiement de taxes municipales les propriétés appartenant à la Société pour venir au secours des Orphelins Indigents;

Acte pour abroger un acte prescrivant la manière de faire les avis judiciaires et de publier les délibérations du jury de police, dans et pour la paroisse de Vermilion, approuvé le 21 mars 1850.

Acte pour venir au secours de D. M. Pritchard, shérif de la paroisse de Catahoula.

L'Orateur les ayant signés, le greffier est chargé d'y enquérir la signature du Président du Sénat.

Par un message du Sénat, par M. Hamilton, la Chambre est informée que le Président du Sénat avait signé les bills suivants de la Chambre:

Acte pour venir au secours de J. B. Hebert;

Acte pour autoriser les jurys de police des différentes paroisses à pourvoir au maintien des pauvres et indigens, dans leurs paroisses respectives;

Acte pour venir au secours de Robert Spedden;

Acte pour autoriser l'achèvement du canal Barataria et Lafourche;

Acte pour prendre le sens du peuple de la paroisse d'Ouachita, au sujet du transport du site de justice, de Monroe à Trenton;

Acte pour faire un règlement avec James A. McHatton, Chas. G. McHatton et George Ward, de la raison McHatton, Pratt & Co, ci-devant fermiers du pénitentiaire et formant maintenant la raison McHatton, Ward & Co, fermiers actuels;

Acte pour venir au secours de John Selby et autres;

Acte pour pourvoir à la construction de 200 cellules additionnelles dans le pénitentiaire;

Acte pour venir au secours de W. M. Mercer, de la paroisse de Terrebonne;

Acte accordant des pouvoirs additionnels au jury de police de la paroisse d'Orléans, rive droite du Mississipi;

Acte pour venir au secours de F. A. Rauton, ci-devant surintendant d'écoles publiques, pour la paroisse Catahoula;

Acte pour abolir la charge de jaugeur;

Acte pour pourvoir à un domicile de veuves et enfants d'individus décédés.

Acte pour abolir les peseurs de foin;

Acte pour autoriser le Trésorier d'Etat à régler avec la Banque d'Union de la Louisiane;

M. Arceneaux, rapporte qu'il a soumis les susdits bills à l'approbation du Gouverneur.

Par un message du Gouverneur, par son secrétaire M. Carrigan, la Chambre est informée qu'il a signé et approuvé tous les susdits bills.

Par le même message, le concours de la Chambre est requis aux bills suivants:

Acte pour amender un acte intitulé: acte accordant à H. B. Favrot, le privilège de tenir un ferry sur le Mississipi à la ville de Baton Rouge;

Acte pour pourvoir à la construction et au maintien de levées dans la paroisse d'Ouest Baton-Rouge;

Acte pour autoriser les juges de paix à exercer certains pouvoirs.

M. Moise a présenté la résolution suivante:

Il est résolu que le Sénat y donnant son concours que l'Assemblée Générale ajournera *sine die*, jeudi le 18 courant à midi, et que jusqu'à l'ajournement, chaque Chambre donnera la préférence aux affaires de l'autre.

Sur motion, adoptée.

La Chambre a passé au bill intitulé:

Acte pour abolir les hypothèques légales ou tacites, et pour amender le Code Civil de manière à leur substituer des hypothèques spéciales, enregistrées.

Sur motion, le bill a été renvoyé à 9 heures demain matin, heure à laquelle la Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 18 mars 1852.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

Sur motion, la Chambre s'est dispensée de l'appel nominal ainsi que de la lecture du journal.

Résolu, que la somme de $200 est et demeure par la présente allouée, du fonds casuel de la Chambre, pour défrayer les dépenses de John G. Starkey, l'un des enrôleurs, qui est maintenant sur son lit de mort; et que John E Layet est autorisé à tirer et débourser ledit montant, dans le cas où ledit Starkey mourrait.

Sur motion, adoptée.

La Chambre passe ensuite au bill intitulé:

Acte pour abolir les hypothèques légales ou tacites, et pour amender le Code Civil qui crée de telles hypothèques, de manière à leur substituer des hypothèques spéciales.

Sur la motion de déposer le dit bill sur la table, MM. Sever et Lathrop ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que

MM. Alexander, Arceneaux, Augustin, Bartlett, Berry, Blocksom, Chaplin, Chapman, Cole, Day, Dumonchel, Grayson, Hough, Lagrone, Lewis, Mire, Moss, Munday, Prescott, Phillips, Powell, Richardson, Robin, Routh, Rogers, Robertson, Ronquillo, Smart, Selby, Taylor, Thompson de Jackson, Thompson de Ste-Hélène et Welsh—33 membres ont voté affirmativement, et que

MM. Ard, Benit, Commandeur, Curry, Dalférès, Devergès, Dewees, Edwards, Fleming, Hawthorn, Hughes, Heard, Johnston, Lathrop, Lambert, Livingston, Mire, McCutchen, Meehan, Morgan, Peck, Rivers, Ryan, Scarborough, Sever, Simpson, Théard, Vaughn, Weisheimer, Williamson, White—31 membres ont voté négativement.

En conséquence le dit bill a été déposé sur le bureau.

La Chambre passe ensuite à la troisième lecture du bill du Sénat:

Acte pour régler et pourvoir au paiement des frais de la Bibliothèque de l'Etat.

Sur motion de mettre le bill sur le bureau, MM. Grayson et Selby ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que

MM. Alexander, Bénit, Berry, Blocksom, Chaplin, Gardiner, Grayson, Hough, Hughes, Munday, Pugh, Phillips, Routh, Rogers, Robertson, Scarborough, Smart, Selby et Thompson, de Jackson,—19 membres ont voté affirmativement, et que

MM. Arceneaux, Ard, Augustin, Bartlett, Chapman, Curry, Day, Dalférès, Dewees, Dumonchel, Fleming, Hawthorn, Heard, Hopkins de St-Martin, Johnston, Lathrop, Lagrone, Lambert, Lewis, Livingston, McCutchen, Mire, Morgan, Moise, Moss, Peck, Price, Prescott, Powell, Rivers, Robin, Ronquillo, Ryan, Sever, Simpson, Summers, Taylor, Vaughn, Weisheimer, Welsh et Williamson,—42 membres ont voté négativement.

En conséquence ledit bill n'a pas été déposé sur le bureau.

Sur le passage définitif du bill MM. Selby et Lathrop ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que

MM. Ard, Augustin, Chapman, Commandeur, Cole, Curry, Day, Dalférès, Devergès, Dewees, Fleming, Gardiner, Hawthorn, Heard, Hopkins, Johnston, Lathrop, Lagrone, Lambert, Leeds, Lewis, Livingston, Lumsden, McCutchen, Mire, Meehan, Morgan, Moise, Moss, Peck, Price, Prescott, Powell, Rivers, Richardson, Robin, Ronquillo, Ryan, Sever, Simpson, Summers, Taylor, Théard, Thompson, de Jackson, Vaughn, Waterman, Weisheimer et White—48 membres ont voté affirmativement, et que

MM. Alexander, Arceneaux, Benit, Berry, Blocksom, Chaplin, Carr, Connelly, Grayson, Hughes, Munday, Phillips, Pugh, Routh, Robertson, Scarborough, Smart, Thompson, de Ste-Hélène,—18 membres ont voté négativement.

En conséquence le dit bill a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

M. Devergès, au nom du comité des dépenses casuelles, rapporte le bill des dépenses casuelles de la Chambre.

Sur motion d'adopter l'article "F. R. Ernst $180," MM Connelly et Berry ont demandé l'appel nominal, lequel ayant eu lieu, il a paru que

MM. Arceneaux, Ard, Augustin, Barrow, Blocksom, Campbell, Cole, Dalférès, Dumonchel, Fleming, Gardiner, Heard, Hopkins, Hughes, Johnston, Lagrone, Lambert, Lumsden, Meehan, Mire, Moss, Peck, Price, Routh, Robertson, Ronquillo, Ryan, Sever, Simpson, Summers, Taylor, Théard, Waterman et Weisheimer,—31 membres ont voté affirmativement, et que

MM. Bartlett, Bénit, Berry, Chaplin, Carr, Commandeur, Connelly, Curry, Devergès, Dewees, Edwards, Hopkins, Hough, Leeds, Lewis, Livingston, Looney, Morgan, Munday, Powell, Pugh, Richardson, Robin, Rogers, Scarborough, Smart, Selby, Thompson, de Jackson, Vaughn, Williamson et White, —31 membres ont voté négativement.

En conséquence ladite allocation a été rejetée.

Sur motion, après dispense des règles, ledit bill a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

Sur motion, la résolution suivante a été adoptée.

Résolu, que le traducteur du journal et le commis enrôleurs qui enregistrent le journal, sont alloués 20 jours pour finir leur ouvrage, à partir du jour de l'ajournement de cette session et qu'ils auront droit à leur *per diem* ordinaire qui sera payé sur le mandat du rapporteur du comité des dépenses casuelles de la Chambre lorsque son ouvrage sera fini.

La Chambre passe alors au bill des dépenses casuelles du Sénat.

Sur motion, la Chambre y a donné son concours, et le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

M. McCutchen a présenté le rapport suivant:

Le comité de réductions des dépenses de l'Etat, auquel ont été référées certaines résolutions de la Chambre, a l'honneur de présenter le rapport additionnel qui suit:

[illegible]

cun autre document, de telle manière qu'en cas d'erreur ou de fraude, l'officier responsable puisse, en examinant le compte, découvrir l'erreur ou exposer la fraude. Le but et l'intention doivent être exprimés dans le corps du compte, autrement l'Etat sera constamment exposé à être trompé. La difficulté qu'avait le comité à comprendre ces comptes s'est trouvée de suite levée par l'explication du shérif, et le comité, autant qu'il a pu les examiner, est satisfait qu'il n'en est résulté aucun tort pour l'Etat, et que les comptes sont corrects et conformes à la loi. Mais en faisant cet exposé, votre comité doit dire que les explications données ne changent en rien leur conviction quant à la convenance et même à la nécessité de changer la manière de dresser ces comptes, et afin de se faire mieux comprendre, le comité prendra pour exemple le premier nom sur la liste des prisonniers, dans le compte qui leur a été soumis du trimestre commençant le 1er janvier 1851. Peter Christal, dont on a porté la pension par trimestre, a été arrêté le 25 mai 1848. Ce qui indiquerait qu'il était encore en prison le 1er avril 1851, où il était resté, l'espace d'environ 3 ans depuis son incarcération. Or, un prisonnier peut mourir, s'évader ou être élargi par ordre de la Cour, dans ces deux cas, espace de temps, et dans les deux derniers cas, emprisonné de nouveau. Ces cas peuvent arriver, et il est notoire qu'ils arrivent, et alors il devient impossible à l'officier comptable de juger sur l'inspection d'un tel compte, si aucun des prisonniers n'est trouvé dans l'un ou l'autre cas, sans vérifier le nom et la présence du prisonnier dans chaque compte trimestriel en rétrogradant jusqu'en mai 1848. Chacun de ces comptes contient environ 300 noms, et il est évident que pour en faire la vérification l'officier comptable aurait à parcourir une liste de près de quatre mille noms pour s'assurer qu'il y a accordé entre le nom de Peter Christal et le compte qui le concerne; tandis que si les comptes étaient tenus comme l'entend le comité, ce travail minutieux ne serait plus nécessaire pour mettre l'Etat à l'abri de toute concussion.

Le compte sous nos yeux contient 373 noms, et les mêmes recherches auraient à se faire pour chaque prisonnier dont le nom y figure, écroué dans chaque trimestre précédent. Car il est impossible à l'auditeur de retenir tous les noms dont il a payé la pension et l'habillement, le trimestre précédent. Il est agréable au comité d'exprimer sa confiance entière dans l'exactitude et la fidélité du shérif dont les comptes font le sujet de ces remarques, mais il n'en est pas moins de son devoir envers l'Etat de la Louisiane et lui-même de dire que des comptes rendus comme ils l'ont été jusqu'à présent, confiés à une personne d'une réputation douteuse, ne pourraient qu'exposer l'Etat à des tromperies insignes, dont on aurait peu d'espoir de se garantir. Si un prisonnier meurt et qu'il plaise au shérif de laisser subsister son nom sur la feuille d'écrou, comment est-il possible à l'officier comptable, à Baton-Rouge, de découvrir la fraude. Si l'on soutient que tout officier assermenté de l'Etat est nécessairement honnête, et conséquemment que l'Etat ne court aucun danger de concussion, alors il serait bien d'abolir, de suite, la charge d'auditeur comme inutile et d'autoriser le trésorier à payer tous les comptes sur leur présentation. La forme et manière de tenir les comptes devraient être prescrits par la loi, avec les détails nécessaires pour faire chaque compte servir de contrôle à tous les abus.

Le comité, donc, suggère que la présence et le nom de tous les prisonniers soient vérifiés à la fin de chaque trimestre, d'après l'ordre d'incarcération, par une ou plusieurs personnes nommées à cet effet par le juge du district, et qu'une liste alphabétique soit faite, comprenant ceux qui avaient été détenus depuis le trimestre précédent, et séparément de ceux qui ont été incarcérés pendant les deux derniers quartiers.

Le comité avait été induit en erreur dans son premier rapport, au sujet des témoins et de leur *per diem*, par un mal entendu, relativement à la vente des certificats pour leur présence au cour, à la Nouvelle-Orléans. Le comité apprend maintenant que ces certificats étaient ceux des jurés et non de témoins, dont voulait parler le comité. Mais depuis que son attention a été appelée à ces comptes, le comité ne peut s'empêcher d'exprimer de la surprise à la longue détention de quelques prisonniers. L'ex-shérif nous a informé que dans certains cas des prisonniers avaient été détenus deux, trois et quatre ans; et dans le cas de Peter Chastal, ci-dessus mentionné, les comptes démontrent qu'il avait été renfermé pendant près de trois ans. Ce ne peut être l'intention de l'Etat de faire de ses prisons des auberges, et d'avoir à charge la maintien et la nourriture de ses condamnés pendant des années. Votre comité est d'opinion qu'un remède efficace devrait être appliqué pour mettre fin à ces maux. La justice et l'humanité nous commandent d'élargir immédiatement le prisonnier innocent, et de transporter, avec la même diligence, le coupable au Pénitentiaire, où l'Etat éviterait les dépenses dont on se plaint maintenant. La grande réputation d'industrie, de talent et de promptitude du juge de ce district dans l'exercice de ses fonctions, empêche l'imputation d'aucun blâme à sa conduite. Peut-être qu'un petit tribunal devrait être organisé pour les procès de délits de peu d'importance.

L'acte créant le bureau des statistiques, en mars 1848, exige que le surintendant compile et coordonne toutes informations, etc., et en soumette un rapport exact à chaque Législature. Le comité espérait trouver un pareil travail dans un des bureaux du Gouvernement; mais il a été désappointé, [illegible] rapport précédent. Depuis lors, [illegible] les membres du comité ont eu une entrevue avec le Surintendant, qui leur a annoncé qu'à la session de la Législature en 1850, il avait fait publier un rapport de trente six pages dans la Revue Commerciale de DeBow's. Ce rapport n'a pas paru dans le journal de la Chambre, mais a été publié dans celui du Sénat. Dans ce rapport fait à la Législature, il croyait avoir compris tout ce qu'exigeait la loi. En ceci, il peut avoir raison; et qu'un tel rapport était conforme à la loi qui exigeait l'enregistrement de toutes informations mentionnées dans l'acte. Mais le comité pensait différemment à ce sujet, et supposait que l'information désirée aurait été conservée au siège du gouvernement, pour être consultée plus tard. La Chambre jugera si l'opinion du comité est juste ou non. En justice au Surintendant le comité doit dire que dans son opinion les moyens à la disposition de ce fonctionnaire étaient trop minimes, la loi trop vague dans ses exigences, pour faire espérer de grands résultats—quoique la compensation qui lui est allouée pour compiler et enregistrer peut être considérée ample. Si la loi avait désigné quelque personne dans chaque paroisse auquel il eût pu s'adresser, et dont le devoir aurait été de répondre à ses questions, alors, nous ne doutons pas, que l'intelligent chef du bureau aurait pu recueillir et compiler des archives précieuses. Il a présenté au comité une copie de circulaires adressées aux différentes paroisses, contenant les recherches nécessaires pour recueillir beaucoup de faits importants au sujet de: la population, l'agriculture et produits divers, ressources, commerce, arts, métiers, littérature, science, etc. Mais malheureusement, peu de ces circulaires ont reçu de réponse. Il a l'espoir, avec l'aide du recensement qui vient d'être fait, de préparer un volume de deux ou trois cents pages, qui sera publié l'été prochain contenant beaucoup de faits, etc., relatifs à votre Etat. Le comité lui a donné l'idée d'y inclure son rapport précédent.

Votre comité a l'honneur de référer la Chambre à la lettre du surintendant en date du 29 courant (février 1852), transmise au secrétaire d'Etat, contenant un résumé de tous les travaux qu'il a achevé et de ceux qu'il a l'intention de commencer. S'il mène à fin ce qu'il se propose, l'Etat y gagnera des Statistiques complètes qui lui feront honneur.

B. H. PAYNE, *Rapporteur.*
J. M. McCUTCHAN,
W. C. CARR,
J. R. SMART,
G. W. MUNDAY,
WADE H. HOUGH,
H. HOPKINS, de St-Martin.

Par un message du Sénat par M. Hamilton, le concours de la Chambre est requis aux bills intitulés:

Acte pour étendre la charte de la Chambre de Commerce de la Nouvelle-Orléans;

Acte autorisant certaines personnes à acheter certaines terres marécageuses de l'Etat de la Louisiane;

Acte pour venir au secours de personnes qui ont acheté le lot de terre sur la section 16 des Etats Unis;

Résolution conjointe faisant une allocation pour une pierre à la mémoire du Général Thomas;

Acte pour amender un acte relatif aux avis de ventes de shérifs, approuvé le 21 mars 1850.

M. Grayson a présenté la résolution suivante, qui a été adoptée:

Résolu, que les remercîments de la Chambre sont par la présente offerts à l'honorable John S. King, Orateur de notre Chambre pour la diligence et l'impartialité qui ont caractérisé sa conduite et ses décisions; et à la courtoisie, la dignité avec laquelle il a présidé sur nos délibérations.

Par un message du Sénat, par son messager, M. Hamilton, la Chambre est informée du concours du Sénat à la résolution pour ajourner à midi, avec amendements, auxquels la Chambre a passé et a donné son concours. Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

Par un message du Sénat, par M. Hamilton, la Chambre est informée du concours du Sénat au bill intitulé:

Acte concernant l'affranchissement d'esclaves dans cet Etat, avec amendements.

Par le même message, la Chambre est informée du concours du Sénat aux amendemens de la Chambre aux bills intitulés:

Acte pour venir au secours de personnes dont les propriétés ont été vendues pour taxes d'Etat et adjugées à l'Etat;

Acte pour autoriser les greffiers des Cours de District à homologuer les tableaux de distribution et à approuver les comptes en certains cas.

Et que le Sénat avait donné son concours aux bills intitulés:

Acte pour venir au secours de la Société d'Assistance de la Nouvelle-Orléans;

Acte pour allouer une compensation à M. M. Reynolds, avocat de district du 1er district judiciaire;

Acte pour empêcher les votes illégaux dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour [illegible] les votans compétents;

Acte pour établir une institution pour les sourds, muets et aveugles;

Acte pour amender un acte intitulé [illegible] à la construction de levées dans [illegible] le Tensas et pour créer un fonds [illegible]

Acte concernant les [illegible]

Acte pour amender un acte intitulé [illegible]